

RCS : LIMOGES
Code greffe : 8701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00392
Numéro SIREN : 803 487 875
Nom ou dénomination : SAS SILM

Ce dépôt a été enregistré le 14/01/2019 sous le numéro de dépôt 127

Monsieur le Greffier

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
23 Place Winston Churchill
Cité Judiciaire
87000 LIMOGES

Départements

Limoges, le 11 janvier 2019

N/réf : ds/slc/lb

DROIT
FISCAL

Objet : SAS SILM : Comptes annuels au 30 septembre 2017

DROIT
DES SOCIÉTÉS

Maître,

DROIT
SOCIAL

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, pour dépôt à votre Greffe, le rapport général du Commissaire aux Comptes contenant le bilan et l'annexe, ainsi que la proposition d'affectation du résultat de la société en référence au 30 septembre 2017.

CONCURRENCE
DISTRIBUTION

Vous trouverez ci-joint, un chèque à votre ordre d'un montant de 45,73 euros, représentant les frais de dépôt.

PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

Vous voudrez bien nous faire parvenir le certificat de dépôt revenant à notre client.

TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION

Comptant sur votre diligence et avec nos remerciements,

DROIT
PATRIMONIAL

Nous vous prions d'agréer, Maître, l'expression de nos sentiments distingués.

RÈGLEMENT
DES CONTENTIEUX


Stéphane Le Coz
Avocat associé

DROIT
PUBLIC


Fabien Hays
Directeur associé

DROIT
IMMOBILIER

DROIT
DE L'ENVIRONNEMENT



**KPMG Entreprises
Limousin Vienne**
Parc d'activités Romanet
25, rue Hubert Curien
CS 63 814
87038 Limoges Cedex 1
France

Téléphone : +33 (0)5 55 11 37 00
Télécopie : +33 (0)5 55 34 74 42
Site internet : www.kpmg.fr

SASU SILM

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2017

SASU SILM

Route de Cognac la forêt - 87700 Aix sur Vienne

Ce rapport contient 12 pages



**KPMG Entreprises
Limousin Vienne**
Parc d'activités Romanet
25, rue Hubert Curien
CS 63 814
87038 Limoges Cedex 1
France

Téléphone : +33 (0)5 55 11 37 00
Télécopie : +33 (0)5 55 34 74 42
Site internet : www.kpmg.fr

SASU SILM

Siège social : Route de Cognac la forêt - 87700 Aix sur Vienne
Capital social : € 6 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2017

A l'attention de l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SILM relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une

anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevée que celle d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Limoges, le 27 mars 2018

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Elisabeth Leflaive

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2017 12			Exercice N-1 30/09/2016 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (1)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	400 000.00		400 000.00	400 000.00				
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	7 900.00		7 900.00	7 900.00				
Total II	407 900.00		407 900.00	407 900.00				
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés				9 600.00	9 600.00	100.00	
	Autres créances				118.02	118.02	100.00	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	15 526.39		15 526.39	9 948.74	5 577.65	56.06		
Charges constatées d'avance (3)								
Total III	15 526.39		15 526.39	19 666.76	4 140.37	21.05		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	423 426.39		423 426.39	427 566.76	4 140.37	0.97		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/09/2017	12	30/09/2016	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 6 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	6 000.00		6 000.00			
	Réserves						
	Réserve légale	600.00		600.00			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	20 775.84		11 736.52		9 039.32	77.02
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	10 231.02		9 039.32		1 191.70	13.18
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	37 606.86		27 376.84		10 231.02	37.37
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	281 676.44		340 311.12		58 634.68	17.23
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	83 058.61		36 776.16		46 282.45	125.85
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 238.00		4 704.00		1 466.00	31.16
	Dettes fiscales et sociales	17 846.48		18 399.64		553.16	3.01
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	385 819.53		400 190.92		14 371.39	3.59
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	423 426.39		427 566.76		4 140.37	0.97

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

179 325.53 126 414.92

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2017 12			Exercice N-1 30/09/2016 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (I)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	96 000.00		96 000.00	96 000.00		
Chiffre d'affaires NET	96 000.00		96 000.00	96 000.00		
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				387.61	387.61	100.00
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			96 000.00	96 387.61	387.61	0.40
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			5 152.25	5 971.26	819.01	13.72
Impôts, taxes et versements assimilés			889.33	1 137.86	248.53	21.84
Salaires et traitements			45 000.00	44 184.78	815.22	1.85
Charges sociales			23 014.79	24 269.63	1 254.84	5.17
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			74 056.37	75 563.53	1 507.16	1.99
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			21 943.63	20 824.08	1 119.55	5.38
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférents à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	30/09/2017	12	30/09/2016	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	9 775.40	10 289.80	514.40	5.00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	9 775.40	10 289.80	514.40	5.00
2. Résultat financier (V-VI)	9 775.40	10 289.80	514.40	5.00
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	12 168.23	10 534.28	1 633.95	15.51
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5.60	5.41	0.19	3.51
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	5.60	5.41	0.19	3.51
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	187.61	4.37	183.44	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	187.61	4.37	183.44	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	182.21	1.04	183.25	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	1 755.00	1 496.00	259.00	17.31
Total des produits (I+III+V+VII)	96 005.60	96 393.02	387.42	0.40
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	85 774.58	87 353.70	1 579.12	1.61
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	10 231.02	9 039.32	1 191.70	13.18

* V compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 423 426.39 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 96 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 10 231.02 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif n'est survenu au cours de l'exercice.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	400 000		
Prêts, autres immobilisations financières	7 900		
TOTAL	407 900		
TOTAL GENERAL	407 900		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			400 000	
Prêts, autres immobilisations financières			7 900	
TOTAL			407 900	
TOTAL GENERAL			407 900	

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	7 900		7 900
TOTAL	7 900		7 900

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	281 676	75 182	206 494	
Emprunts et dettes financières divers	1 202	1 202		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 238	3 238		
Personnel et comptes rattachés	2 972	2 972		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 766	9 766		
Impôts sur les bénéfices	1 755	1 755		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 603	2 603		
Autres impôts taxes et assimilés	751	751		
Groupe et associés	81 857	81 857		
TOTAL	385 820	179 326	206 494	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	58 635			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	35 818			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	100.0000	60			60

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

La valeur d'inventaire retenue pour les titres de participation correspond donc à la valeur historique compte tenu de l'analyse faite des valeurs d'actifs et le situation nette actualisée.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 202
Emprunts et dettes financières diverses	89
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 238
Dettes fiscales et sociales	751
Total	5 280

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code de Commerce Art. L. 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SCAL	166 177	100.00	6 649
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

SILM
Société par actions simplifiée
au capital de 6 000 euros
Siège social : Route de Cognac
87700 AIXE SUR VIENNE
803 487 875 RCS LIMOGES

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 MARS 2018
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE
30 SEPTEMBRE 2017

DEUXIÈME DECISION

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 10 231,02 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	10 231,02 euros
------------------------	-----------------

Affectation

Aux autres réserves	10 231,02 euros
---------------------	-----------------

Totaux	10 231,02 euros	10 231,02 euros
---------------	------------------------	------------------------

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividende depuis la constitution de la société.

Pour copie certifiée conforme

Le Président

